**Zeitschrift:** Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft =

Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della

Società Elvetica di Scienze Naturali

Herausgeber: Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

**Band:** 97 (1915)

Vereinsnachrichten: La Société zoologique suisse

Autor: Bedot, M.

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 25.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## 3. La Société zoologique suisse.

(Die Schweizerische Zoologische Gesellschaft.)

Lors de la 76° session de la Société helvétique des sciences naturelles, à Lausanne, les membres de la Section de zoologie décidèrent¹) de fonder une Société zoologique suisse ayant essentiellement pour but l'étude de la faune suisse. Un comité provisoire, composé de M. le prof. Th. Studer comme président et de M. M. Bedot comme secrétaire, fut chargé d'établir un projet de constitution de la Société.

Ce projet fut présenté à la Section de zoologie de la Société helvétique, en 1894, à Schaffhouse <sup>2</sup>) et adopté.

Le comité définitif qui fut élu comprenait:

2 Présidents d'honneur: MM. les Prof. L. RUTIMEYER et C. VOGT.

1 Président: le Prof. Th. Studer.

1 Vice-président: le Dr. V. Fatio.
1 Secrétaire: le Dr. M. Bedot.

La nouvelle Société n'avait pas d'existence indépendante et ne devait pas avoir d'autres réunions que celles de la Section de zoologie de la Société helvétique. Pour en faire partie, il fallait, d'après les statuts, être membre de la Société helvétique. En 1896 ³), 1897 ⁴) et 1898 ⁵), M. le Prof. Th. Studer, le dévoué président de la Société dont il avait été un des fondateurs, publia, dans les Actes de la Société helvétique, de consciencieux et intéressants rapports sur les travaux relatifs à la faune suisse.

Malheureusement, la Société zoologique n'avait aucune individualité et son activité ne se manifestait (en dehors des séances de la Société helvétique) que par celle de son président.

En 1898, pendant la session de la Société helvétique, à Berne, la Société zoologique tint une assemblée générale dans laquelle elle modifia ses statuts, renouvela pour six ans les pouvoirs de son comité et décida d'adresser au Conseil fédéral une demande de subventions en faveur de l'œuvre de la Bibliographie internationale dirigée par M. HAVILAND FIELD et de la Revue suisse de zoologie dirigée par M. M. BEDOT. Les nouveaux statuts, élargissaient un peu le but de la Société qui fût, non plus seulement

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>) Actes Soc. helvétique Sc. nat,, 76e session (Lausanne 1893), p. 136.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>) Verhandlungen Schweiz. Naturf. Gesellschaft, 77. Jahresversammlung (Schaffhausen 1894), p. 100.

<sup>3)</sup> Verhandlungen Schweiz. Naturf. Gesellschaft, 79. Jahresversammlung (Zürich 1896), p. 292.

<sup>4)</sup> Verhandlungen Schweiz. Naturf. Gesellschaft, 80. Jahresversammlung (Engelberg 1897), p. 180.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>) Verhandlungen Schweiz, Naturf, Gesellschaft, 81. Jahresversammlung (Bern 1898), p. 283.

d'encourager les recherches sur la faune suisse, mais aussi de développer l'étude de la zoologie dans toute son étendue et d'établir des rapports amicaux entre les zoologistes suisses. En outre, les statuts reconnaissaient comme organe officiel de la Société zoologique, la Revue suisse de zoologie qui devait, dorénavant, publier chaque année, dans un fascicule supplémentaire, un bulletin contenant le compte rendu des séances de la Société.

Ce Bulletin a eu une existence éphémère. Il a paru une seule fois, en 1898, avec le 5° volume de la Revue. La raison pour laquelle cette publication a été abandonnée est qu'elle faisait double emploi en donnant des comptes rendus de travaux qui avaient déjà paru dans les Actes officiels de la Société helvétique et dans les Archives des sciences physiques et naturelles.

Jusqu'en 1905, on ne trouve plus, comme publications de la Société, que deux rapports de M. le Prof. Th. Studer ) sur les travaux zoologique parus en Suisse ou relatifs à la faune de notre pays.

Lors de l'assemblée de la Société helvétique à Lucerne en 1905 <sup>2</sup>), les membres de la Société zoologique réunis en séance nommèrent un nouveau comité composé comme suit:

TH. STUDER, Prof., Président.
TH. STECK, Dr., Vice-président.
M. BEDOT, Prof., Secrétaire général.
W. Volz, Dr., Secrétaire.
A. PICTET, Tresorier.

Ce comité fut chargé de convoquer les membres de la Société zoologique en assemblée générale, à la fin de l'année, et de leur présenter un projet de nouveaux statuts. Cette assemblée eut lieu le 27 décembre 1905, à Berne. Les nouveaux statuts, qui furent adoptés, donnent plus d'indépendance et d'autonomie à la Société. Elle continue à former une Section permanente de la Société helvétique — aux assemblées de laquelle elle se fait représenter par deux délégués — mais, en outre, elle se réunit en assemblée générale une fois par an, dans une ville et à une époque choisies par l'assemblée précédente. Le comité est élu chaque année. Pour être admis dans la Société il faut: 1° être présenté par le comité sur la demande de deux membres; 2° payer une cotisation annuelle fixée à 5 frs. pour les membres de la Société helvétique et à 10 frs. pour les personnes qui n'en font pas partie (art. 3).

La première assemblée générale de la Société zoologique, réunie conformément aux nouveaux statuts, a eu lieu à Genève le 28 décembre 1906 sous la présidence de M. le Prof. Yung; elle a été suivie, le lendemain, d'une séance réservée aux communications scientifiques. Depuis cette époque, la Société zoologique s'est réunie chaque

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>) Atti Soc. elvetica Sc. nat. 86<sup>ma</sup> sessione (Locarno 1903), p. 195, et Verhandlungen Schweiz. Naturf. Gesellschaft, 88. Jahresversammlung (Luzern 1905), p. 413.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>) Ibid., p. 50.

année, entre Noël et le nouvel an. Le compte rendu de ces assemblées est publié dans un Bulletin-annexe de la Revue Suisse de Zoologie.

Consciente de la tâche qu'elle s'est imposée, la Société zoologique a cherché, par tous les moyens dont elle peut disposer, à encourager les recherches zoologiques. Les démarches qu'elle a faites auprès du Conseil fédéral ont engagé nos hautes autorités à accorder une subvention à l'œuvre du Concilium bibliographicum ainsi qu'à la Revue Suisse de Zoologie et à louer une table de travail à la Station zoologique de Roscoff.

Les fonds dont dispose la Société proviennent d'un don qui lui a été fait par le comité d'organisation du 6° Congrès international de zoologie qui a eu lieu à Berne en 1904 et des cotisations de ses membres. Bien que cette fortune ne soit pas très considérable, elle a permis, cependant, de mettre, dans chacune des Stations zoologiques de Naples et Roscoff un microscope et une loupe montée à la disposition des zoologistes suisses, et d'instituer des prix destinés à récompenser les auteurs des meilleurs travaux sur la faune suisse dont les sujets sont déterminés d'avance.

Nous espérons que la Société zoologique continuera à se développer comme elle l'a fait jusqu'à présent et que son activité exercera une bienfaisante influence sur la vie scientifique de notre pays.

M. Bedot.